

**Avis adopté**

Séance plénière du 13 septembre 2023

*Le sens de la peine*

**Déclaration du groupe CFE-CGC**

Les questions de la détention, de l'accès aux droits sociaux des personnes détenues et de leur réinsertion n'ont pas, dans le débat public, la place qu'elle devrait avoir. Après l'avis de 2019 sur la réinsertion des personnes détenues, le CESE a choisi d'examiner à nouveau ce sujet, en plaçant cette fois au cœur de nos débats la signification de la peine, dans une période où l'incarcération tient une place prépondérante.

Force est de constater que notre système judiciaire est à bout de souffle ; il repose que trop sur l'engagement des personnels, du gardien pénitentiaire au procureur. Or ils sont, avec les forces de police et de gendarmerie, les gardiens de notre ordre républicain.

Pour la CFE-CGC, il sera nécessaire de poursuivre le renforcement des moyens humains et financiers de la justice engagés avec discernement par le gouvernement ces dernières années, car le compte n'y est pas encore (préconisation 3).

Il faudra également développer l'accompagnement socio-éducatif dans le cadre du contrôle judiciaire, y compris en cas de surveillance électronique (préconisation 10).

Enfin, pour prévenir la récidive, la sortie de prison doit être anticipée, préparée et mieux encadrée. Il faut mettre en place un véritable projet de sortie pour aider les personnes détenues à préparer leur réinsertion sociale à l'issue de leur peine.

La prison, ce lieu de privation de libertés, outil de notre justice, ne doit pas être l'accélérateur de la précarité.

**Le groupe CFE-CGC a voté cet avis.**